

Le Languedoc-Roussillon dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCÉ DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse
Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur
coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional du Languedoc-Rousillon
- Au sein de la Préfecture de région Languedoc-
Rousillon, les représentants du Secrétariat
Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du
Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social
Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio,
Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koehlin, p.7 Campagne, Campagne/Mayans, p.9, 10 et 11 Conseil régional/MP.
Bonnet, p.12 Campagne, Campagne/Picard, p. 13 CCE.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
Le Languedoc-Roussillon, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- Les crédits communautaires jusqu'en 1993	
- Les réalisations entre 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- Éducation et formation	
- Recherche-Développement	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

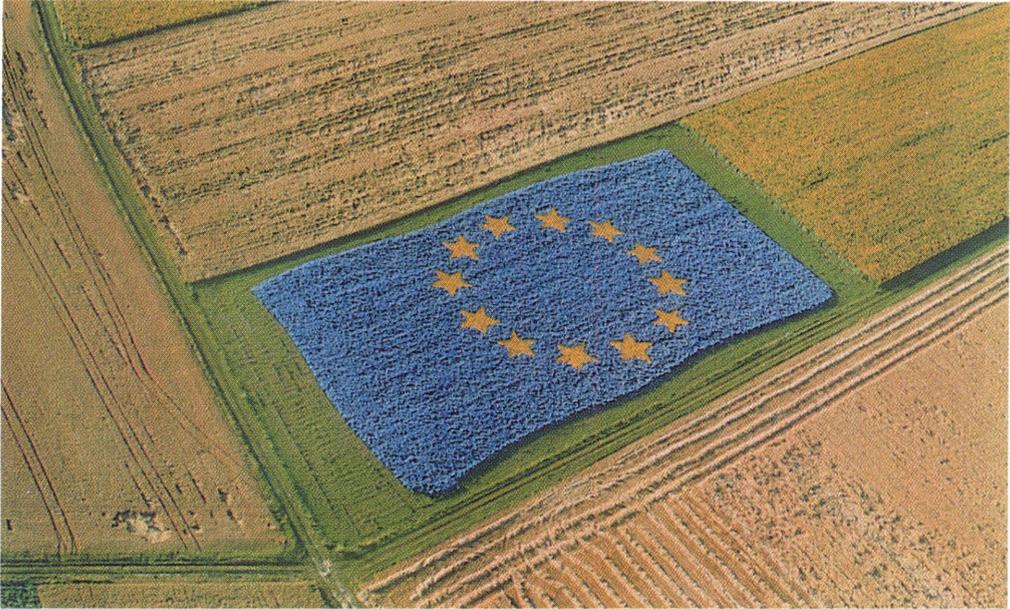
- **l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- **l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
 - **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).
- Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :
- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
 - **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
 - **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
 - **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
 - **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).
- Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

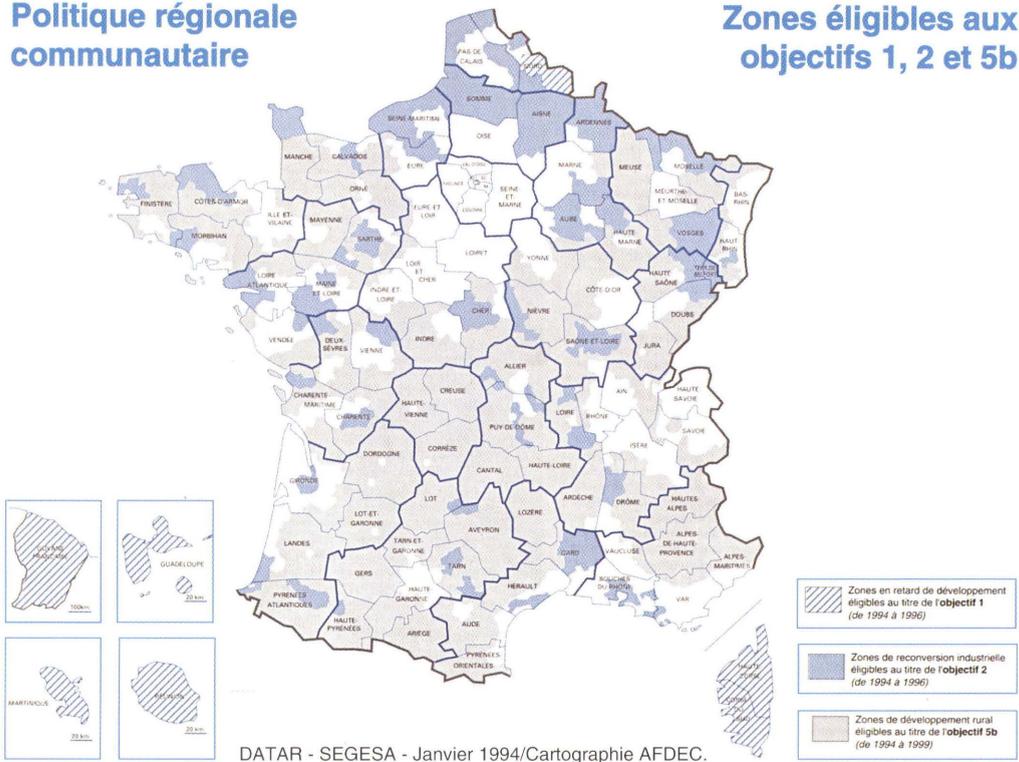
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Tel un amphithéâtre tourné vers la Méditerranée, la région Languedoc-Roussillon est au cœur des échanges entre le nord et le sud de l'Europe donnant ainsi vie à sa vocation européenne. Sillonnée depuis l'Antiquité de routes empruntées tour à tour par les commerçants et les érudits, ses cités, Nîmes, Montpellier, Sète, Carcassonne, Perpignan, sont encore imprégnées de ce passé prestigieux.

Aujourd'hui, un remarquable réseau d'autoroutes et d'aéroports assure l'ouverture du Languedoc-Roussillon sur l'Europe. La région avec ses 2,1 millions d'habitants couvre cinq départements (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales) et s'étend du Massif central aux Pyrénées en glissant vers une vaste plaine littorale.

Montpellier, "la surdouée", est l'un des phares économiques et intellectuels d'une région où naquirent l'occitan et le catalan. Capitale tertiaire dotée d'universités de renommée mondiale, Montpellier possède un aéroport international récemment

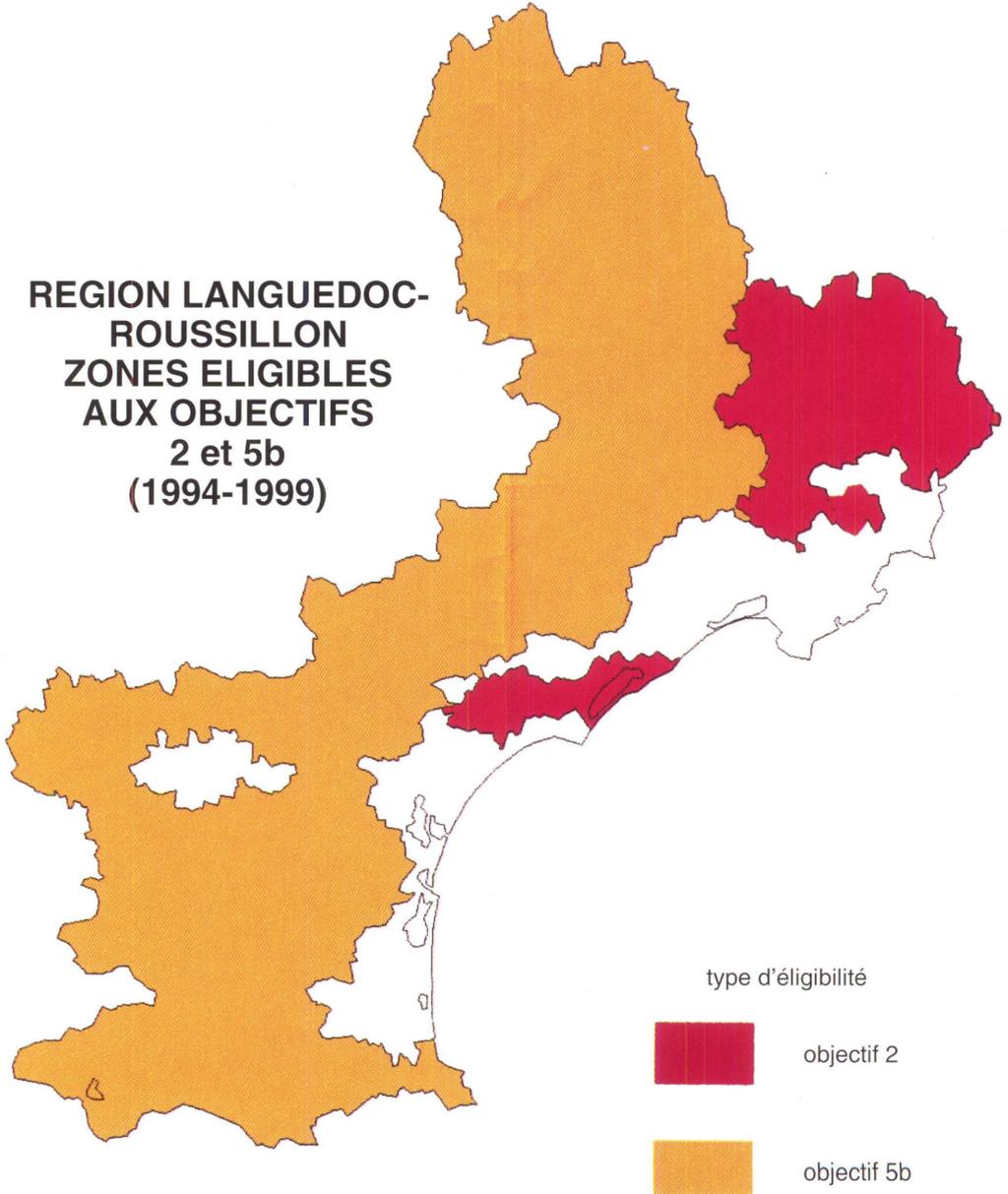
agrandi avec le concours de financements européens.

Longtemps peu industrialisé, le Languedoc-Roussillon, qui compte de nombreux pôles de recherche, est devenu, ces dernières années, un espace d'investissement pour les industries innovantes. De nombreuses PME-PMI, notamment, œuvrent dans les domaines de pointe que sont le nucléaire, le biomédical, l'électronique, l'informatique.

Si le Gard et l'Hérault abritent les zones les plus industrielles, Montpellier, Nîmes et Alès sont des centres de "matière grise". La région n'en renie pas pour autant sa vieille tradition agricole avec la vigne, la production de fruits, de salades, d'asperges, la culture du blé et du tournesol, une activité qui réunit encore 8,6% de la population active.

Enfin, le tourisme constitue une de ses autres sources importantes de richesse : 180 kilomètres de côtes, la Camargue, les arènes de Nîmes, le pont du Gard, l'enceinte de Carcassonne et les trésors de l'art roman attirent 6 millions de touristes par an.

**REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON
ZONES ELIGIBLES
AUX OBJECTIFS
2 et 5b
(1994-1999)**



Source : Préfecture de la région Languedoc-Roussillon SGAR-1994

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dès le début des années 1980, le Languedoc-Roussillon a bénéficié, au même titre que tout le "Grand Sud-Ouest", d'un programme spécial adapté à sa situation frontalière avec la péninsule ibérique. Par la suite, les objectifs des politiques régionales communautaires ont prolongé l'effort.

■ LES CRÉDITS COMMUNAUTAIRES JUSQU'EN 1993

De 1986 à 1992, la politique européenne en faveur de la région a été structurée notamment par un Programme intégré méditerranéen (PIM) qui a couvert la totalité de la région, y compris Montpellier. Ce premier programme était destiné à tenir compte de l'entrée dans le Marché commun de l'Espagne et du Portugal dont les productions agricoles, surtout, constituaient une menace pour les produits locaux. L'effort ainsi financé a porté sur l'investissement dans les capacités de production, les infrastructures et la formation.

Après la réforme de 1989, les fonds structurels sont venus renforcer les soutiens communautaires déjà existants. Les interventions réalisées par le biais de trois fonds - le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et le Fonds social européen (FSE) - se sont concentrées sur deux principales cibles :

- le **développement des zones rurales fragiles** (objectif 5b) de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de la totalité de la Lozère ;
- la **reconversion des zones industrielles en déclin** (objectif 2) : bassins d'emploi d'Alès et de Ganges-Le Vigan, dans le Gard, où les effectifs salariés avaient diminué de 30% entre 1975 et 1987.

Ainsi, pour la période 1989-1993, 60% de la région se sont vu accorder des sommes importantes. Le FEDER, à lui seul, a engagé 800 millions de francs de crédits. Le FSE, 540 millions de francs.

Si on inclut le PIM, initié quelques années plus tôt, et les programmes d'initiative communautaire, ce sont, au total, près de 2 milliards de francs d'aides européennes dont a bénéficié le Languedoc-Roussillon.

■ LES RÉALISATIONS ENTRE 1989 ET 1993

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Particulièrement frappé par le chômage dans les années 80, le Gard répondait aux critères des programmes opérationnels communautaires. Les interventions se sont concentrées sur les bassins d'Alès et de Ganges-Le Vigan. Elles ont, notamment, aidé à l'extension de l'École des Mines d'Alès et à l'animation d'une pépinière d'entreprises où sont nées, en cinq ans, une quinzaine de PME qui ont créé plus de cent emplois.



École des Mines (Alès)

Parallèlement, les zones agricoles en difficulté ont également fait l'objet d'aides européennes, soit pour améliorer ou diversifier leurs productions, soit pour redynamiser l'activité. On s'est ainsi attaché à renforcer le rôle des organisations de producteurs de vin, fruits et légumes et à procéder à des remembrements. Des travaux d'irrigation, destinés à développer la production agricole, ont été cofinancés par les fonds européens.

Des aides communautaires ont été affectées au développement du marché Saint-Charles

de Perpignan, à la création d'une base conchylicole à Sète-Frontignan, premier port de pêche en Méditerranée, ainsi qu'à la mise en place d'une pépinière d'entreprises à Bédarieux proposant ateliers, bureaux et services communs.

Une opération exemplaire, pour laquelle l'intervention européenne s'est révélée déterminante, a eu lieu sur l'étang de Thau dans l'Hérault où en 1989, huit cents conchyliculteurs et leurs familles étaient victimes d'une pollution de l'eau. Premier bailleur de fonds, la Communauté a mis 36 millions de francs dans le financement d'un projet d'aménagement de la zone, de construction d'ouvrages hydrauliques et de modernisation des bâtiments de production. L'objectif était le respect des normes européennes d'hygiène. Le pari a été gagné pour cet étang qui représente 10% de la production nationale d'huîtres et de moules.

TOUTE LA LOZÈRE

La totalité du territoire de la Lozère a été retenue au titre de l'objectif 5b. Six axes d'intervention ont été définis pour lesquels la Communauté a débouqué 17 millions de francs en 1992 : appui technique à l'agriculture, formation professionnelle, tourisme rural, PME et services de proximité, valorisation des produits agricoles.

Par ailleurs, la Lozère est entrée, pour la période 1990-1993, dans le cadre du Plan de développement des zones rurales (PDZR) adopté par la Commission européenne. Pour soutenir ce plan, la Communauté a apporté une contribution globale de 221 millions de francs.

Des centaines de projets ont été financés en Lozère : des ateliers de fromage de brebis en Margeride, des points de vente fermiers, des

gîtes et chambres d'hôtes, des voies d'accès aux massifs forestiers, la création à Mende d'entreprises de déchets du bois, des opérations de revitalisation du commerce à Mende, à Saint-Chély-d'Apcher, à Marvejols. On relèvera également l'aménagement du site nordique des Bouviers et du plan d'eau de Ganivet, l'extension du parc à loups de Sainte-Lucie et surtout la création d'un parc à bisons sur le massif de la Margeride. En réintroduisant le bison dans une région d'où il avait disparu depuis...deux mille ans, on a pu ainsi sauver cette espèce en voie de disparition. Aujourd'hui, vingt-cinq bisons vivent en semi-liberté sur 160 hectares et une quinzaine d'emplois ont été créés.

De nombreuses opérations de mise en valeur du patrimoine rural ont été également aidées : lavoirs, fours à pain, métiers à ferrer, fontaines, etc.

INFRASTRUCTURES ET RECHERCHE

Tournée vers les industries de pointe, pôle d'attraction de la matière grise, la région Languedoc-Roussillon a vu nombre de ses projets "structurants" cofinancés par l'Europe. Les PIM ont ainsi contribué à l'émergence d'Agropolis, multipôle technologique régional installé à Montpellier, et à la construction d'Agropolis muséum.



Le parc à loups de Sainte-Lucie

L'Ecole d'ingénieurs de Nîmes, l'ERIEE, doit, elle aussi, beaucoup aux aides communautaires, de même que la modernisation et l'agrandissement des aéroports de Montpellier-Méditerranée et de Perpignan-Rivesaltes.

Dans le domaine touristique et culturel, les châteaux cathares, le pont du Gard, le musée



Le musée de Tautavel

de la Préhistoire de Tautavel, dans les Pyrénées-Orientales, qui a déjà reçu près de 300 000 visiteurs depuis son ouverture en 1992, le Corum à Montpellier (Opéra Berlioz) et le canal du Midi, avec l'aménagement d'un port de plaisance à Colombier, figurent parmi les bénéficiaires des interventions européennes. Ainsi, Tautavel, qui a créé une vingtaine d'emplois, a reçu 5 millions de francs de crédits communautaires.

FORMATION

Sait-on qu'environ 14 000 habitants du Languedoc-Roussillon bénéficient des cofinancements communautaires pour des actions de formation professionnelle ? Formation, aides à l'embauche, lutte contre le chômage de longue durée ont mobilisé chaque année près de 100 millions de francs du FSE.

Parmi les gros budgets figurent la formation des personnes dans les zones rurales en quête de nouvelles activités et de nombreux marchés (22 millions de francs par an pendant les cinq dernières années), ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes (près de 30 millions de francs par an au cours des trois premières années de la décennie).

LES PROGRAMMES D'INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Des PIC sont venus s'ajouter à ces différentes actions :

- un programme spécifique **STRIDE**, destiné à favoriser l'innovation et le développement régional par la science et la technologie, a

ainsi suscité des transferts de technologie dans la région. Parmi les réalisations, on relève la sortie sud d'Alès et la desserte de la zone d'activités de Tessau au Vigan, dans l'Hérault ;

- **LEADER**, initiative communautaire visant à soutenir des chantiers d'expérimentation d'actions nouvelles de développement local dans des régions sensibles aux évolutions de la politique agricole commune, a soutenu trois projets en 1992. Parmi ceux-ci, le projet "**LEADER Montagne Hérault**" qui entendait donner une image mobilisatrice du Haut Pays Héraultais sur le thème "Qualité-différence". L'action concernait aussi bien les produits que l'environnement ou l'artisanat régional. Quatorze millions de francs de crédits européens ont été consacrés à cette opération. De plus, **LEADER** a permis la création de deux centres de communication multimedia orientés vers l'environnement et l'information sur l'artisanat de la verrerie dans le Haut-Languedoc ;

- le programme **NOW** favorise l'insertion professionnelle des femmes et encourage des projets instituant un partenariat entre deux régions appartenant à différents Etats membres de l'Union européenne. L'un des projets aidés a consisté à former des agricultrices désireuses de monter, en zones rurales, des entreprises dans le secteur de l'agro-tourisme. Le partenaire était, en l'occurrence, une association milanaise aux préoccupations similaires. La contribution communautaire a été d'environ 200 000 francs financés par le FSE ;

- enfin, **INTERREG**, initiative communautaire en faveur des zones frontalières, est venu renforcer la tradition régionale d'échanges, de passage et de coopération interrégionale.

La zone frontalière franco-espagnole a ainsi bénéficié en 1992-1993 d'un programme axé sur la préparation au marché unique. Les 22 millions de francs débloqués par la Communauté européenne sont allés aux PME, au tourisme, aux infrastructures et à la coopération entre les centres d'enseignement supérieur et de recherche.

Deux opérations "franco-espagnoles" ont été particulièrement symboliques : la station d'épuration de Bourg-Madame, construite du



côté espagnol, et la route entre Tapiés et Coustonge.

La région a participé également, grâce à l'Union européenne, à un projet de sauvegarde des écosystèmes dans la partie orientale des Pyrénées. L'opération était conduite conjointement avec les autorités espagnoles voisines. De même, l'Europe cofinance, dans le domaine de

l'énergie et de l'eau, un projet associant le Languedoc-Roussillon, l'Andalousie et la région grecque du Péloponnèse.

Enfin, le Languedoc-Roussillon était partie prenante dans le programme "Euro Gateway" destiné à préparer les entreprises au marché unique à travers la création d'agences de développement régional.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Pour la seule période 1987-1992, les entreprises, les universités et les centres de recherche de la région ont collaboré à 135 projets de coopération européenne cofinancés par des fonds communautaires. Ce constat donne une idée de l'intérêt que le Languedoc-Roussillon porte aux réseaux européens.

■ ÉDUCATION ET FORMATION

La région s'est investie dans les programmes d'échanges interuniversitaire et scolaire tels que **ERASMUS**, **LINGUA** et **COMETT**.

En 1992, quelque quarante entreprises de la région ont participé aux projets **COMETT**, tan-

dis que seize universités et écoles supérieures étaient impliquées dans ce même programme ainsi que dans **ERASMUS**.

Il faut signaler un projet original : le Programme interuniversitaire de coopération - relevant d'**ERASMUS** - qui vise à créer un mastère européen de sport et d'éducation physique. L'université de Montpellier y est associée avec celle de Lyon et des universités belge, espagnole et portugaise.

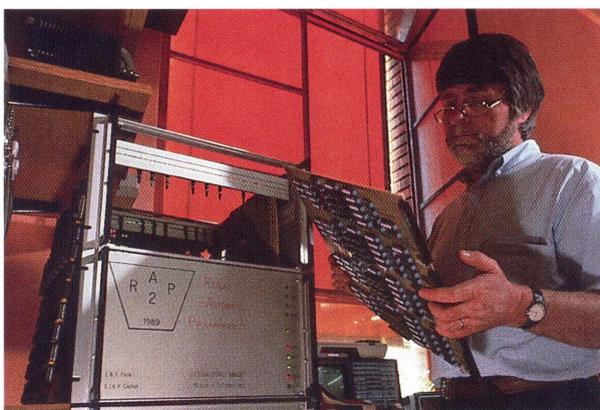
Ainsi, il y a deux ans, 641 étudiants du Languedoc-Roussillon ont pu faire une partie de leurs études dans une université d'un autre Etat membre de l'Union européenne. Et, dans le même temps, une dizaine d'enseignants pouvaient améliorer leur connaissance des langues avec une bourse **LINGUA** qui leur permettait de séjourner dans un pays de la Communauté.

Grâce à **COMETT**, une cinquantaine d'étudiants effectuent chaque année un stage en entreprise dans un Etat membre voisin. Des

échanges transnationaux sont organisés également dans le cadre d'une Association université - entreprise pour la formation (AUEF) - **COMETT** tournée vers la diffusion des technologies de pointe.

Enfin, **PETRA**, programme auquel la région a largement fait appel, a permis à des jeunes d'acquérir une qualification professionnelle dans un autre pays de l'Union européenne. Une opération d'échanges d'apprentis a été mise en place avec des centres de formation espagnols.

■ RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT



Le Languedoc-Roussillon est aussi une des régions françaises les plus actives dans le programme **ESPRIT** tourné vers les technologies de l'information. Pour la période 1988-1993, quelque trente-deux projets émanant de

la région ont été retenus, et des crédits supérieurs à 32 millions de francs ont été alloués par l'Europe à ce programme.

LES PERSPECTIVES 1994-1999

Le PIM, qui était destiné à compenser les effets de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, est venu à échéance.

Pour la période 1994-1999, les subventions concernant les deux grands objectifs financés par la Communauté - l'aide à la reconversion des zones industrielles en déclin et le soutien aux zones rurales fragiles - seront nettement augmentées. La région

Languedoc-Roussillon pourra bénéficier de cofinancements équivalents à respectivement 500 millions de francs (pour la première phase de l'objectif 2, soit de 1994 à 1996) et 865 millions de francs pour l'objectif 5b. Soit, au total, un montant de 1,365 milliard de francs, très supérieur aux aides communautaires accordées, au titre de ces deux objectifs, pendant la période précédente (environ 200 millions de francs).

L'augmentation des nouvelles dotations s'accompagne d'une extension des zones éligibles.

Ainsi, au titre de l'objectif 2, la zone d'Alès a été reconduite mais s'y sont ajoutées celles de

Bagnols-sur-Cèze et de Nîmes, dans le Gard, et celles de Béziers et de Sète, dans l'Hérault.

Quant aux zones éligibles au titre de l'objectif 5b, elles concernent la totalité de la Lozère.

“ Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional du Languedoc-Roussillon

201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : (16) 67 22 80 00
Fax : (16) 67 22 81 93

Préfecture de région du Languedoc-Roussillon Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2
Tél : (16) 67 61 61 61
Fax : (16) 67 66 36 30

Centre Régional d'Information Jeunesse

190, avenue du Père Soulas
34094 Montpellier Cedex 5
Tél : (16) 67 52 20 55
Fax : (16) 67 54 66 71

Euro Info Centre

ZAC d'Alco
254, rue Michel Teule
BP 6076
34030 Montpellier Cedex 1
Tél : (16) 67 61 81 51
Fax : (16) 67 61 81 59

Correspondant BC-NET

Convergence / Résidence Ile verte
M. Joseph Meynard
1, quai Vallière
11000 Narbonne
Tél : (16) 68 65 21 30
Fax : (16) 68 90 75 26

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34